

Session 2020

OBJECTIF CAER-PA

A
D
M
I
S
S
I
O
N

Conditions d'inscription

- ❑ Être enseignant et en poste dans un établissement relevant du réseau Formiris.
- ❑ Répondre aux conditions d'inscriptions au CAER-PA
- ❑ Être admissible et s'engager à se présenter aux épreuves d'admission*.

Période de candidature

Les candidatures à la formation préparant aux épreuves d'admission du CAER-PA ont lieu entre février et mars 2020.

Les informations sont mises à disposition sur le site de Formiris, formiris.org, rubrique **FORMATION > Agrégation**.

Procédure de candidature

Pour candidater, il faut :

- ❑ Avoir l'accord de départ en formation de votre chef d'établissement qui devra remplir le formulaire « **Accord de départ en formation** »
- ❑ Remplir **la fiche de candidature**

Ces documents sont téléchargeables sur le site de Formiris, formiris.org à la rubrique **FORMATION > Agrégation**

- ❑ Envoyer le dossier complet (accord de départ en formation, fiche de candidature,) **par voie électronique uniquement** à l'organisme de formation choisi. L'adresse mail est indiquée sur le site de Formiris.

Attention: Les enseignants ayant participé à la formation de l'admissibilité doivent présenter leur candidature à la formation de l'admission. Leur inscription n'est pas automatique.

Les candidatures sont étudiées et traitées selon des critères de priorité.

Une fois le dossier traité, et si votre candidature est acceptée, vous recevrez de l'organisme de formation la convocation et le code PN permettant à votre Chef d'établissement de formaliser votre inscription dans FormElie.

*Selon les places disponibles, nous pouvons accepter à la formation des enseignants non admissibles ayant participé à la formation de préparation à l'admissibilité.